

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1079

présenté par

M. Lorion, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Kamardine, M. Brun, M. Abad, Mme Bassire,  
M. Breton, M. Masson, M. Vialay, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Serville, M. Poudroux,  
Mme Benin et Mme Bareigts

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'article L. 311-4 du code de l'éducation est ainsi complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Dans les départements régis par l'article 73 de la Constitution, cet enseignement moral et civique fait notamment référence à l'histoire régionale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important que les élèves des DROM connaissent l'histoire de leur territoire respectif qui s'est construit sur une agrégation de diversités culturelles.